

KID VTT 06

ARTICLE 1

Le KID VTT 06 est un challenge ouvert à toutes les fédérations cyclistes ainsi qu'aux établissements scolaires (licence UNSS) avec le soutien du Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes Maritimes, un classement par équipe et individuel sera établi.

Pour les licences non compétition (UFOLEP loisir et FFCT) et les licences UNSS il suffit de présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition.

Le challenge sera composé pour la saison 2015/2016 de six épreuves de cross country :

Deux courses UFOLEP :

- le 4 octobre 2015 organisation AOTL-Cyclisme lieu TOURRETTE-LEVENS
- le 15 novembre 2015 organisation UC MONACO lieu LA COLLE-SUR-LOUP

Deux courses FFC et deux FSGT(en attente de date, choix courant décembre/janvier).

Les compétiteurs seront soumis aux règlements de chaque épreuve et fédérations organisatrices.

Cependant les trois premiers du challenge seront intégrés par les organisateurs de l'épreuve sur le grilles de départ en fonction de leur concurrent direct du KID VTT 06 afin de maintenir une compétition cohérente.

ARTICLE 2

Les catégories concernées sont :

Categorie du kid vtt 06 2016	
année de naissance	catégorie
2007	pupille (M/F)
2006	
2005	benjamin (M/F)
2004	
2003	minime (M/F)
2002	
course ufolep de septembre 2015 à décembre 2015	
course ffc et fsgt de janvier 2016 à juillet 2016	

ARTICLE 3

Pour chaque épreuve concernée sera attribué un classement individuel par l'attribution de points:

20, 17, 15, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2 points respectivement aux 15 premiers coureurs classés de chaque épreuve puis 1 point à tous les autres coureurs classés.

Le classement général individuel sera établi par l'addition des points obtenus.

En cas d'ex aequo, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de première place puis, le cas échéant, de 2ème et de 3ème place.

En cas de nouvelle égalité, c'est le classement de la dernière épreuve qui les départagera.

ARTICLE 4

Pour l'ensemble du KID VTT 06 un challenge par équipe sera établi par l'addition des points des trois coureurs les mieux classés (sans différenciation de sexe)

Par équipe on entend : coureur de la même association ou établissement scolaire.

ARTICLE 5

Le protocole du KID VTT 06 est pris en charge par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes (CDOS 06):

- Un maillot pour le leader du challenge de chaque catégorie voir article 2 (*soit 3 maillots masculins d'une couleur et 3 maillots féminins d'une autre couleur*), sera remis après chaque épreuve du challenge.

Les coureurs ont pour obligation de se présenter avec les couleurs de leur association, club, établissement ou leur maillot de leader du challenge.

- Obligation pour le leader de courir lors des épreuves du KID VTT 06 avec son maillot de leader.
- Remise des prix finale aura lieu courant juillet.

Individuellement : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Par équipe : la première équipe de chaque catégorie sera récompensée.

ARTICLE 6

Gestion du classement pour la saison 2015/2016 :

Mr MOCHI Alain commissaire FFC, a la gestion du challenge et sera en charge de transmettre au CDOS 06 les résultats pour diffusion.

ARTICLE 7

Les cas non prévus par ce règlement seront étudiés de façon collégiale par des représentants des différentes fédérations.